République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres Afférents Conseil Communautaire : 37 En exercice : 37

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation: 18/01/2024

Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Éric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Hélène CHICO ROS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET

Absents: Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Bernard ROUVE, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20240125 003

Objet: Tarification des travaux aux communes

Vu la délibération N° 20180208_008 en date du 08 février 2018 fixant les tarifs à appliquer pour les travaux réalisés pour le compte des Communes membres,

Madame la Présidente rappelle aux Conseillers Communautaires que dans le cadre de ses missions, la Communauté de Communes apporte un soutien aux Communes membres en leur mettant à disposition des agents et du matériel communautaires. Ce service permet de

mutualiser les énergies pour mieux répondre à leurs besoins en matière d'entretien de réseau d'eau potable, d'assainissement ou la construction de petits ouvrages maçonnés,

Madame la Présidente rappelle que nombres de Communes de notre EPCI ne possèdent pas d'agents. Les travaux réalisés pour le compte des Communes par les employés de la Communauté de Communes sont facturés aux Communes.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de modifier les tarifs relatifs à la mise à disposition du personnel et du matériel. Elle expose les raisons de la hausse au regard des augmentations suivantes :

- Main d'œuvre ;
- L'achat, les consommations et l'entretien du matériel.

Madame la Présidente propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2024 :

	Unité	Coût
Main d'œuvre	Jour	135,00 €
Fourgon, petits matériels et consommables	Jour	45,00 €
Mini pelle	Heure	40,00 €
Tractopelle	Heure	40,00 €
Camion	Jour	120,00 €
Tracteur	Heure	40,00 €
Compacteur	Heure	15,00 €

Il est indiqué à l'assemblée que la facturation sera réalisée au trimestre pour harmoniser les pratiques en cours sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les tarifs à appliquer pour les travaux réalisés pour le compte des Communes membres comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	Unité	Coût
Main d'œuvre	Jour	135,00 €
Fourgon, petits matériels et consommables	Jour	45,00 €
Mini pelle	Heure	40,00 €
Tractopelle	Heure	40,00 €
Camion	Jour	120,00 €
Tracteur	Heure	40,00 €
Compacteur	Heure	15,00 €

- **ACCEPTE** que la facturation soit établie au trimestre,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme, La Présidente, Monique ALIÈS